

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Synthèse de la rencontre du 19 juin 2026

La séance s'est tenue à Chalonnes-sur-Loire le **vendredi 19 juin 2026**, en présence de

- 3 représentants des résidents
- 3 représentants des familles.

Ont été abordés les points ci-après :

1. REMARQUES DES RÉSIDENTS



- **La télévision** : les résidents trouvent que la télévision fonctionne mieux depuis le changement de prestataire et l'augmentation du débit internet. Il reste encore quelques coupures. Un point sera fait dans chaque service.
- **Les repas** : Les résidents apprécient les repas adaptés quand il fait très chaud. Par exemple : du gaspacho, des glaces au goûter ou en dessert.

2. REMARQUES DES FAMILLES



- **Propreté des chambres** : Les chambres sont nettoyées chaque semaine. Un nettoyage supplémentaire peut être fait si besoin. Des balayettes et des petites pelles seront proposées dans les chambres
- **Douleur** : Les professionnels évaluent la douleur des résidents. Les médecins peuvent modifier les traitements si nécessaire. Des solutions sans médicament peuvent aussi être proposées.
- **Canicule** : les mesures de prévention sont renforcées (hydratation, boissons régulières, espaces climatisés, ventilateurs, brumisateurs et surveillance des personnes fragiles).
- **Malvoyance** : L'établissement adapte l'accompagnement selon les besoins de chaque personne. Une ardoise des menus sera installée au restaurant du 1er étage.
- **Hygiène** : accompagnement dans le respect des habitudes, du choix et du consentement des résidents.
- **Remplacements d'été et absences** : les recrutements se poursuivent pour maintenir la continuité de l'accompagnement.
- **Présence des professionnels et délais d'intervention** : les équipes restent mobilisées ; un rappel sera fait sur la vigilance concernant les temps de réponse.
- **Psychologue** : un entretien est réalisé à l'arrivée du résident puis un suivi est proposé selon les besoins ou demandes.

3. GESTION DES PLAINTES ET RECLAMATIONS



- Si une personne signale un problème, il est important de préciser : la date, l'heure, le lieu, les personnes concernées, les circonstances, afin de permettre une analyse objective des situations.
- **Chaque signalement est pris en compte.** L'établissement ne tolère pas la maltraitance et met en œuvre les mesures adaptées lorsque des faits sont établis.
- **Le CVS a un rôle consultatif** : il suit les problématiques collectives et contribue à l'amélioration continue. Il ne traite pas les situations concernant un résident en particulier.

Le respect des résidents exige que toute situation préoccupante soit signalée et analysée.
Le respect dû aux professionnels exige quant à lui que les critiques reposent sur des faits objectivables, circonstanciés et vérifiables.

4. ENQUETE BIENTRAITANCE

L'enquête menée auprès des professionnels et des résidents montre une progression de la démarche institutionnelle depuis 2023.

Les points positifs concernent notamment



- La confiance des résidents dans les soins reçus
- Les relations globalement satisfaisantes avec les professionnels
- Le respect des choix des résidents

Des axes de vigilance restent identifiés :



- Le respect de l'intimité
- La disponibilité ressentie des professionnels
- L'écoute et qualité de la relation
- L'information des résidents sur leur accompagnement

5. BILAN DES EVENEMENTS INDESIRABLES ET APPRECIABLES

Un évènement indésirable est un événement qui n'était pas prévu et qui a eu, ou aurait pu avoir, des conséquences négatives pour une personne accompagnée, un professionnel ou le fonctionnement de l'établissement.

Le dernier bilan concernant les signalements d'évènement indésirables **du 1er janvier et 1er juin 2026 fait état de 135 événements indésirables déclarés** contre 173 sur la même période en 2025.

On constate ces dernières années une augmentation des **violences faites aux agents**.

Dans ce cadre, les travaux se poursuivent autour de la prévention des violences envers les professionnels (analyse des risques, amélioration des procédures et accompagnement des agents).

Les événements appréciables sont également valorisés :



29 signalements positifs ont été recensés depuis le début de l'année 2026 (en progression).

Il s'agit par exemple de remerciements de familles ou d'activités organisées très appréciées par les résidents.

6. PRIX DE JOURNÉE



Le tarif d'hébergement 2026 est maintenu au niveau de 2025, conformément à la décision du Conseil départemental de geler les tarifs des EHPAD.

7. ANIMATION



Les activités se poursuivent avec de nombreux temps conviviaux : activité Mamicyclette, sortie piscine, concours, visites et rencontres.

À venir :

- **9 juillet** : Visite virtuelle de Strasbourg à la Résidence Autonomie
- **10 juillet** : Petit-déjeuner partagé à l'Île de Chalonnes
- **16 juillet et 6 août** : Sortie à l'Arboretum
- **11 septembre** : Petit-déjeuner partagé au 1er étage

8. AUTRES INFORMATIONS



• Aide énergie

Les dossiers d'aide énergie ont été transmis dans les délais. L'établissement reste en attente du versement des aides par l'Agence de Services et de Paiement et poursuit ses démarches pour obtenir leur régularisation. Les nouvelles campagnes concernent uniquement de nouvelles périodes de droits et ne remettent pas en cause les dossiers déjà déposés.

• Zone autorisée pour les fumeurs



Mise en place d'un kiosque à destination des patients et résidents fumeurs, ainsi que l'achat de cinq bancs, dont deux dédiés à cet espace.



• Boutique Anim' Age



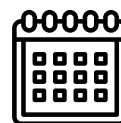
Rappel de l'ouverture de la boutique Anim'âge les mardis à compter du 23 juin



Tous les mardis, de 15h à 17h



À côté de l'accueil du CHCA



**Réunion des familles :
Jeudi 5 novembre 2026**

**Prochain CVS :
Vendredi 6 novembre 2026**

